

Aux présidentes et présidents d'organisations d'alumni,
ainsi qu'aux autres cercles d'intéressés

Berne, le 21 décembre 2016

Lettre de la session de Christian Wasserfallen

Chères-ers présidentes et présidents,
Mesdames, Messieurs,

A la session d'automne, le Conseil national et le Conseil des Etats ont augmenté de 26,4 milliards de francs les fonds destinés à promouvoir le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI). Ce sont 395 millions de francs de plus que ce que le Conseil fédéral avait demandé. A la session d'hiver, la dernière divergence par rapport au message FRI pour les années 2017-2020 est maintenant aplanie. Elle concerne les subventions fédérales versées directement aux diplômé(e)s des cours préparatoires aux examens professionnels. Le projet a été adopté lors du vote final et sera applicable à partir du 1er janvier 2017. Le message FRI permet de financer aussi, entre autres, les premiers projets pilotes de programmes doctoraux de coopération des universités avec les hautes écoles spécialisées. Pour ma part, j'estime que c'est un grand succès pour FH SUISSE. Il est en effet extrêmement important pour nous de permettre aux diplômés des hautes écoles spécialisées d'accéder au 3e cycle (PhD).

Les deux conseils se sont mis d'accord sur une solution permettant de mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration massive. Elle est compatible avec la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse. Elle ouvre la voie à une extension de la libre circulation des personnes à la Croatie (la ratification par le Conseil fédéral du protocole conclu avec la Croatie a déjà eu lieu le vendredi 16 décembre) et ainsi à la participation de la Suisse, en tant que membre associé, au programme de recherche de l'UE Horizon 2020. C'est un grand succès pour la Suisse en tant que pôle de recherche et cela renforce notre pays.

Le Conseil fédéral a adopté à la fin du mois de novembre la révision complète de l'ordonnance relative à la loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE). Des approches différentes sont appliquées au niveau de la répartition de l'ensemble des subventions annuelles aux hautes écoles spécialisées et aux universités. En outre, l'ensemble des étudiants (Bachelor et Master) est pris en compte pour le calcul de la partie affectée à l'enseignement, mais uniquement les diplômes de bachelor pour le calcul de la partie affectée aux diplômés. D'une part, FH SUISSE et de nombreux acteurs ont pris position pour que tous les diplômes de master soient pris en compte dans le calcul de la partie affectée aux diplômés, comme pour les universités. D'autre part, il est apparu cependant que la prise en compte des diplômes de master avait une incidence négative pour de nombreuses disciplines au niveau de la modification de la répartition des fonds. L'ordonnance relative à la LAHE entrera en vigueur le 1er janvier 2017.

Pour terminer cette lettre de session, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre soutien en 2016 et vous souhaite de bonnes fêtes et un bon départ dans l'année 2017!

Cordialement



Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE, Conseiller National

Plus d'informations: www.fhsuisse.ch

FH SCHWEIZ
Dachverband Absolventinnen und
Absolventen Fachhochschulen

FH SUISSE
Association faîtière des diplômés
des Hautes Ecoles Spécialisées

FH SVIZZERA
Associazione dei diplomati delle
Scuole Universitarie Professionali

FH SWITZERLAND
Association of Graduates of
Universities of Applied Sciences